

**ASSOCIATION MÉDICALE CANADIENNE
MÉDAILLE COMMÉMORATIVE JOHN-McCRAE**

Description et conditions

Description

1. La distinction porte le nom de Médaille commémorative John-McCrae de l'Association médicale canadienne.
2. La Médaille commémorative John-McCrae sera décernée à des personnes qui font ou ont fait partie du personnel clinique des Services de santé des Forces canadiennes, en reconnaissance d'un service exemplaire au cours duquel ils ou elles ont fait preuve d'un degré de compassion, d'abnégation ou d'innovation dépassant le devoir de leur charge, au grand bénéfice de la santé ou du mieux-être de leurs collègues militaires ou de populations civiles.
3. La distinction est présentée sous forme d'une médaille qui pourra être portée à l'occasion de fonctions officielles, sous réserve des exigences de la Chancellerie des distinctions honorifiques du Canada concernant le personnel militaire.

Conditions

1. Les candidat(e)s doivent être ou avoir été membres des Services de santé des Forces canadiennes, en qualité de médecin ou de membre du personnel clinique des Services de santé des FC. Les activités pour lesquelles leur candidature est proposée doivent avoir eu lieu au cours de la période pendant laquelle la personne était membre des Services de santé des Forces canadiennes, mais au plus tard dix ans avant l'attribution de la Médaille.
2. L'AMC n'est nullement tenue d'attribuer la distinction chaque année et pourra par ailleurs décerner plus d'une distinction au cours d'une année donnée.
3. On écartera la candidature s'il semble possible qu'une personne ou une organisation veuille exploiter l'obtention d'un prix de l'AMC pour son profit personnel ou en tirer un avantage commercial.
4. Sauf circonstances exceptionnelles, les personnes suivantes ne peuvent être mises en candidature pour un prix de l'AMC : les membres de l'AMC qui occupent un poste de dirigeant élu, et les membres du Conseil d'administration et du Comité des archives et distinctions de l'AMC.
5. Le prix ne sera pas attribué à titre posthume. S'il devait arriver que le lauréat ou la lauréate meure après avoir été sélectionné(e) mais avant de recevoir le prix, celui-ci sera alors décerné à titre posthume.
6. La Médaille John-McCrae est une distinction de l'AMC qui peut être attribuée à tout membre du personnel clinique des Services de santé des Forces canadiennes. Bien que la décision de désignation du lauréat revienne à l'AMC, les membres du personnel des Services sont encouragés à présenter des candidatures. Les candidatures, accompagnées de la documentation exigée, peuvent être présentées par un membre de l'AMC, par une association médicale provinciale ou territoriale, par une société affiliée ou associée, par une division des Forces canadiennes ou par un membre des Services de santé des forces canadiennes. Les individus ne peuvent se porter eux-mêmes candidats. Voici les documents exigés : formulaire de mise en candidature dûment rempli, une lettre détaillée de présentation de la candidature accompagnée de deux lettres d'appui (qui

ne doivent pas dépasser deux pages chacune) et du curriculum vitæ ou note biographique du candidat (au plus trois pages). Les documents rédigés à la main seront refusés.

7. Une candidature peut être présentée à nouveau au cours d'une année ultérieure. Si moins de trois candidatures sont présentées pour ce prix, il ne sera pas décerné et les candidatures seront reportées pour étude à l'année suivante.
8. Le président du Comité des distinctions reçoit les candidatures jusqu'au 30 novembre de l'année qui précède l'Assemblée annuelle au cours de laquelle le prix doit être présenté. Veuillez soumettre les mises en candidatures à l'aide du formulaire en ligne disponible à l'adresse suivante : <https://www.cma.ca/fr/medaille-commemorative-john-mccrae>
9. Le Comité des distinctions, prend l'ultime décision quant à l'attribution du prix et en informe le Conseil d'administration de l'AMC.
10. On offre au récipiendaire de cette distinction la possibilité d'assister à l'Assemblée générale annuelle, aux frais de l'AMC, pour accepter la Médaille.